

PREFECTURE DE LA SARTHE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau de l'Utilité Publique

BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC

La consultation du public relative à la demande d'autorisation de défrichement sur une parcelle située sur la commune de Mulsanne, en vue de la construction de 32 logements, suite à la demande présentée par M. Yves-Marie HERVÉ, Directeur général de la SA HLM Mancelle d'habitation, a été organisée du 24 janvier 2018 au 7 février 2018 par voie électronique sur le portail de l'Etat en Sarthe, par arrêté préfectoral n° DCPAT 2018-0026 du 22 janvier 2018.

Aucune observation du public n'a été transmise au cours de la durée de cette consultation.